

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 16 décembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio (à partir de la question n°17), COCQ Bertrand, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question n°2), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique (à partir de la question n°2), GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie donne procuration à MULLET Rosemonde, IDZIAK Ludovic donne procuration à DEROUBAIX Hervé, PÉDRINI Lélio donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question n°16), CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DEMULIER Jérôme donne procuration à JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BRAEM Christel, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
16 décembre 2025

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CITE DES ELECTRICIENS - MODIFICATION DES TARIFS
A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle.

Par délibération n°2025/BC047 du 24 juin 2025, le Bureau communautaire a approuvé la modification de la grille tarifaire applicable à la Cité des Electriciens.

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise la biennale des arts visuels « Révélations » en 2026 dont un des objectifs est d'accroître la visibilité et la fréquentation des équipements communautaires comme la Cité des Electriciens.

Considérant que la politique tarifaire constitue un levier essentiel pour rendre les activités culturelles accessibles à l'ensemble des publics et particulièrement auprès des publics les plus éloignés de la culture du territoire et qu'une tarification différenciée favorise la diversité et la fidélisation des publics.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 03 décembre 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approver, à compter du 1^{er} janvier 2026, la nouvelle grille tarifaire de cet équipement culturel tel que ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de la Cité des Électriciens, à compter du 1^{er} janvier 2026, telle que ci-annexée.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

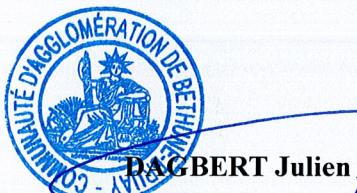
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **23 DEC. 2025**

Et de la publication le **23 DEC. 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



DA GBERT Julien



DA GBERT Julien

Annexe à la délibération n°2025_BC XXX

Bureau communautaire du 16 décembre 2025

TARIFICATION DE LA CITE DES ELECTRICIENS

Applicable au 1er janvier 2026

Type de prestations		Prix de vente TTC (en euros)	Conditions d'application	
Individuel	Entrée aux lieux d'exposition	Plein tarif	6	
		Tarif réduit	4	les habitants de la CABBALR les demandeurs d'emploi les accompagnants des anciens habitants de la Cité les bénéficiaires des minima sociaux les titulaires d'un titre SNCF Voyageurs TER-Hauts-de-France valable le jour de la visite
		Gratuit	0	jusque 25 ans révolus les personnes en situation de handicap et leur accompagnant les clients des gîtes de la Cité et des écolodges les artistes invités les anciens habitants de la Cité les agents et élus de la CABBALR pour tous lors d'événements culturels organisés par la CABBALR (Festival "Weekend à Gardincur !", Sainte-Barbe...) toutes les journées nationales sous l'égide du ministère de la Culture dans le cadre de l'organisation de partenariat conventionné et de jeux concours (nombre d'entrées défini de gré à gré)
		Tarif tribu	20	5 personnes
		Tarif tribu	23	6 personnes
		Tarif tribu	26	7 personnes
		Tarif tribu	29	8 personnes
		Plein tarif	6	
		Tarif réduit	3	les habitants de la CABBALR les demandeurs d'emploi les accompagnants des anciens habitants de la Cité les bénéficiaires des minima sociaux les titulaires d'un titre SNCF Voyageurs TER-Hauts-de-France valable le jour de la visite
		Gratuit	0	jusque 25 ans révolus les personnes en situation de handicap et leur accompagnant les clients des gîtes de la Cité et des écolodges les artistes invités les anciens habitants de la Cité les agents et élus de la CABBALR pour tous lors d'événements culturels organisés par la CABBALR (Festival "Weekend à Gardincur !", Sainte-Barbe...) toutes les journées nationales sous l'égide du ministère de la Culture dans le cadre de l'organisation de partenariat conventionné et de jeux concours (nombre d'entrées défini de gré à gré)
Groupe	Visite plein air	Tarif tribu	16	5 personnes
		Tarif tribu	18	6 personnes
		Tarif tribu	20	7 personnes
		Tarif tribu	22	8 personnes
		Tarif horaire	4	
		Atelier assuré par de la Cité des Electriciens durant les vacances scolaires de la zone B		Gratuit
		Plein tarif	8	
		Tarif réduit	5	les habitants de la CABBALR les demandeurs d'emploi les accompagnants des anciens habitants de la Cité les bénéficiaires des minima sociaux les titulaires d'un titre SNCF Voyageurs TER-Hauts-de-France valable le jour de la visite
		Gratuit	0	jusque 25 ans révolus les personnes en situation de handicap et leur accompagnant les clients des gîtes de la Cité et des écolodges les artistes invités les anciens habitants de la Cité les agents et élus de la CABBALR pour tous lors d'événements culturels organisés par la CABBALR (Festival "Weekend à Gardincur !", Sainte-Barbe...) toutes les journées nationales sous l'égide du ministère de la Culture dans le cadre de l'organisation de partenariat conventionné et de jeux concours (nombre d'entrées défini de gré à gré)
		Tarif tribu	25	5 personnes
Mise à disposition des espaces	Visite guidée et accès aux-expositions	Tarif tribu	28	6 personnes
		Tarif tribu	31	7 personnes
		Tarif tribu	34	8 personnes
		Visite guidée ou atelier d'1h		Jauge : 2 à 10 personnes
		Visite théâtralisée		Durée : 1h30 - jauge : jusqu'à 10 personnes
		Visite guidée ou atelier	100	Jauge : 11 à 25 personnes
Forfait "petits groupes"	Visite théâtralisée	Tarif horaire	400	Durée : 1h30 - jauge : 11 à 40 personnes
		Dégustation thématique		par personne
		Scolaires, centres de loisirs et acteurs de l'ESS		tarif horaire pour un groupe de 2 à 25 personnes
		Gratuité	0	dans le cadre de l'organisation de partenariat conventionné
		Forfait journée		420
Forfait demi-journée	Forfait demi-journée	Forfait demi-journée		240
		Gratuité		0
		les services de la CABBALR les conseils municipaux des communes membres de la CABBALR les conseils municipaux des jeunes des communes membres de la CABBALR les partenaires institutionnels de la CABBALR		